

Note d'informations et d'échanges N°41 du 10 mai 2021

Flash Info sur l'Enquête Publique de la modification n°7 du PLU de Meudon



Chers amis,

Le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Meudon, vise principalement (et pour la première fois) « à harmoniser et modifier les règles applicables au Quartier du Potager ».

Comme nous vous l'avons présenté lors de notre dernière Assemblée Générale, les bénévoles du groupe « Urbanisme » de ARQP ont préparé d'importants dossiers et fait de nombreuses propositions afin d'améliorer les critères du PLU applicables à notre Quartier pavillonnaire.

Toutes ces propositions ont été prises en compte par la Mairie à l'exception des mesures de « sauvegarde », dont l'application doit être validée pour d'autres quartiers que le nôtre.

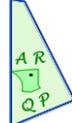
La finalisation de cette modification a pris beaucoup de retard, compte tenu de nombreuses difficultés : crise sanitaire, élections, nouvelles contraintes administratives.

Enfin l'Autorité Environnementale a donné son accord le 26 février dernier après examen au cas par cas.

Monsieur le Maire nous annonce que GPSO a programmé **l'Enquête Publique**
du 1^{er} au 22 septembre 2021.

C'est l'étape finale avant la mise en application de la modification n°7 du PLU de Meudon.





N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations ou questions complémentaires, et nous rejoindre si vous n'avez pas encore fait.

Dernière nouvelle : Vous pouvez adhérer désormais en ligne sur notre site :

[Nous rejoindre - ARQP \(quartierdupotager-meudon.fr\)](https://quartierdupotager-meudon.fr)

Nota : toute adhésion à partir du 1^{er} mai 2021 est valable jusqu'au 30 août 2022

Pour l'Association,
Dimitri Floros



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON
Loi 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - contact@quartierdupotager-meudon.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : courriel :

Déclare souhaiter devenir membre de l'« Association des Riverains du quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP).

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD – **cocher la case pour acceptation**

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle qui s'élève à 20 € pour la période 2020 - 2021.

Date :

Signature :

- Propriétaire individuel
- Gérant de SCI
- Représentant d'Indivision
- Locataire
- Maison individuelle
- Appartement

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18, rue Valentine - 92190 Meudon